

Bulletin d'histoire politique

L'État québécois et la préservation et la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France au XIX^e siècle

Arnaud Montreuil



Volume 25, numéro 2, hiver 2017

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1038803ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1038803ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Montreuil, A. (2017). L'État québécois et la préservation et la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France au XIX^e siècle. *Bulletin d'histoire politique*, 25(2), 229–251. <https://doi.org/10.7202/1038803ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2017

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

L'État québécois et la préservation et la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France au XIX^e siècle*

ARNAUD MONTREUIL
Département d'histoire
Université d'Ottawa

Le 12 décembre 1831, le député de Nicolet, Jean-Baptiste Proulx, a proposé qu'une somme « n'excédant pas trois cents livres courants, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre la Société littéraire et historique de Québec en état d'obtenir et publier des documents historiques relatifs à l'histoire des temps reculés de cette province¹ ». Par cette résolution suivie d'un projet de loi, les parlementaires du Bas-Canada se sont faits pour la première fois les promoteurs actifs de la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France.

Cet intérêt des parlementaires pour les archives et l'histoire était contingent au contexte dans lequel les élus bas-canadiens évoluaient alors : les députés de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada étaient pour la majorité des patriotes canadiens défenseurs d'un projet politique² – contrôler démocratiquement l'administration coloniale pour permettre aux Canadiens de se gouverner eux-mêmes tout en demeurant dans le giron de l'Empire – qui se heurtaient à la ferme opposition de l'administration

* Cet article scientifique a été évalué par deux experts anonymes externes, que le Comité de rédaction tient à remercier.

coloniale britannique³. Les parlementaires canadiens cherchaient dans «les documents historiques relatifs à l'histoire des temps reculés de cette province» les sources d'une histoire appelée à asseoir leur discours politique⁴. Ce n'était pas un phénomène inédit : Louis-Georges Harvey a montré que les discours des élus bas-canadiens étaient souvent truffés de références d'inspiration néoclassique, surtout romaine⁵.

Or, l'histoire de la Nouvelle-France telle que conçue par les parlementaires, que Patrice Groulx qualifie de défense fondée sur l'honorabilité, devait réfuter les prétentions de supériorité des valeurs britanniques en leur opposant les valeurs ancestrales du Canada français que sont l'esprit de découverte, la volonté de civiliser, l'enracinement et la combativité⁶. Elle avait tendance, comme l'a expliqué Serge Gagnon, à revaloriser à outrance le passé le plus lointain jusqu'à la rupture : la conquête britannique⁷.

L'histoire était par ailleurs devenue, au XIX^e siècle, une véritable discipline scientifique⁸. À l'image des sciences exactes qui se développaient dans les laboratoires et les cliniques, l'histoire se voulait savante, sérieuse et fondée sur des références et des démonstrations ; «aux historiens du XIX^e, il fallait des faits, des textes, des cotes d'archives, des appareils critiques et des pièces justificatives⁹». La nécessité d'asseoir l'histoire sur des méthodes critiques d'analyse des sources rendait donc primordiale la conservation efficace des documents historiques, l'accès aux sources devenant la condition vitale d'une histoire dont la mission était de nourrir le sentiment et la conscience nationale¹⁰. La construction historique du discours politique s'accordait merveilleusement avec l'effort archivistique : l'écriture d'une histoire politique rendait nécessaire la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France, cette dernière suscitant alors de nouvelles recherches historiques, les deux phénomènes se confortant et se nourrissant l'un et l'autre¹¹.

Cet article met en lumière la contribution des parlementaires du Bas-Canada, de la province du Canada et de la province de Québec en faveur de la préservation des documents historiques relatifs à la Nouvelle-France entre 1831 et 1893¹². Nous verrons que cette contribution se manifesta principalement par le financement de l'édition et de la conservation des archives, et ce, pour les trois périodes évoquées¹³.

Notre démarche se fonde essentiellement sur deux types de documents : les éditions de documents d'archives et les publications relatant les travaux parlementaires. Les éditions de documents d'archives constituent le résultat tangible des efforts des parlementaires pour préserver et rendre accessible au public les traces écrites de l'histoire des premiers temps de la colonie. Ils forment en ce sens les jalons du présent travail. Les journaux des assemblées parlementaires constituent quant à eux le *médium* désigné pour suivre la trace des initiatives des parlementaires dans le cadre de leurs travaux¹⁴.

Le Bas-Canada (1823-1840) : les premières initiatives parlementaires

L'action des parlementaires en faveur de la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France est intimement liée au contexte sociopolitique des quarante premières années du XIX^e siècle, marquées par les tensions entre les administrateurs d'origine britanniques et les députés canadiens. Si tous s'accordaient alors pour reconnaître l'importance scientifique de produire un récit historique narrant l'épopée de la Nouvelle-France, les différentes individualités intellectuelles y travaillant – nous pensons ici aux érudits William Smith fils, Michel Bibaud, Jacques Labrie, Jacques Viger et Georges-Barthélemy Faribault – étaient loin d'adopter une interprétation consensuelle des événements ayant jalonné son histoire. La thèse britannique, immortalisée sous la plume de l'historien William Smith fils¹⁵, voulait que la chute de la Nouvelle-France fût inéluctable à cause de ses vices internes, la reddition de Québec apparaissant en ce sens comme une délivrance providentielle des Canadiens désormais libérés du fanatisme et du despotisme de la Révolution française à venir¹⁶.

Cette vision de l'histoire était inacceptable pour le Parti canadien, soutenu par la majorité de la population du Bas-Canada, auquel il importait de proposer un récit qui ne menait pas à l'assimilation de la majorité francophone ; il lui importait aussi, en ces années d'effervescence où les débats parlementaires se faisaient de plus en plus animés, de fonder le discours politique canadien puis patriote sur une rhétorique historique qui lui servirait d'assises et de légitimité¹⁷.

La première entreprise de mise en valeur des archives de la Nouvelle-France prit place dans une organisation extérieure au monde politique. Très tôt, les élites savantes anglophones puis francophones prirent conscience des enjeux liés à la préservation des documents historiques et se regroupèrent dans un cadre associatif parrainé par l'exécutif pour prendre en charge cette dernière : la Société littéraire et historique de Québec (SLHQ).

Au début de l'année 1823, l'historien et haut fonctionnaire William Smith fils faisait part à lord Dalhousie de son inquiétude quant à la destinée des archives de la Nouvelle-France, alors en voie de détérioration et menacées de disparition¹⁸. Favorable aux doléances de l'historien et grand amateur d'histoire, lord Dalhousie organisa l'institution d'une société savante bilingue, regroupant Britanniques et Canadiens, autour d'un sujet d'étude bien précis : « the early history of Canada, and particularly that which relates to the Indians » ; ainsi que d'une tâche : « to collect all books, papers, deeds, or documents which are supposed to be still existing but neglected¹⁹ ». Le 6 janvier 1824, la Société littéraire et historique de Québec était fondée.

Les résolutions prises à l'occasion de l'assemblée générale du 15 mars 1824 quant aux visées de la SLHQ témoignent de l'intérêt porté aux documents historiques par les élites québécoises :

Les premiers et principaux objets de la Société seront donc naturellement de découvrir et de soustraire à la main destructive du temps les fastes [registres] qui peuvent encore exister de l'histoire des premiers temps du Canada, de préserver, tandis que c'est encore en notre pouvoir, tous les documents qui peuvent se trouver dans la poussière de dépôts qui n'ont pas encore été visités, et être importants à l'histoire en général et à cette Province en particulier. Documents précieux quant au présent et à l'avenir, et peut-être encore plus intéressés à nos habitants, quant à ce qui regarde l'extinction progressive des hordes sauvages, que tout autre objet de recherche. Les objets qui paraissent devoir ensuite attirer l'attention de la Société sont d'encourager par tous les moyens possibles la découverte, la collection et l'acquisition de toutes les informations tendant à répandre du jour sur l'histoire naturelle, civile et littéraire de l'origine des Provinces Britanniques dans l'Amérique Septentrionale, de procurer, même à nos frais, quand cela sera praticable et nécessaire, la traduction et dans certains cas la publication des manuscrits précieux ou des ouvrages rares sur ces objets qui pourront être découverts dans quelque collection publique ou privée, et d'encourager et récompenser de telles découvertes par tous les moyens en notre pouvoir²⁰.

Le gouverneur Dalhousie mit non seulement son capital politique au service de la SLHQ, mais aussi son capital économique : de 1824 à 1828, il fournit à titre personnel une subvention annuelle de 100 livres sterling à la Société²¹. Son implication directe en faveur de la création et de la prospérité d'une société savante à Québec traduit d'ailleurs un premier effort de l'État pour soutenir la vie culturelle dans la capitale²².

Les membres de la SLHQ étaient tous des notables appartenant au cercle des courtisans britanniques, des parlementaires et autres hauts fonctionnaires : le président de la Société était le lieutenant-gouverneur Nathaniel Burton, tandis que le juge en chef Jonathan Sewell et l'orateur de l'Assemblée, Joseph-Rémi Vallières de Saint-Réal, se partageaient la vice-présidence²³. La participation de tels individus aux activités de la SLHQ montre la part active que jouèrent les hommes politiques canadiens dans la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France, et ce, dès le début du XIX^e siècle. Si cette activité prenait place à l'intérieur d'un cadre associatif socioculturel privilégié – une société savante proche du pouvoir –, elle allait sept ans plus tard se transposer dans un contexte parlementaire.

C'est le 12 décembre 1831 que fut prise la première initiative parlementaire ayant pour but de préserver et d'éditer les archives de la Nouvelle-France²⁴. Accepté par la Chambre d'assemblée le 30 janvier suivant, le projet de loi était présenté au Conseil législatif le lendemain. Après délibérations, le Conseil législatif entérinait le projet de loi le 25 février 1832, considérant « qu'il est expédient de se procurer autant de Documents

[sic] Historiques qu'il est possible de le faire actuellement, relativement aux premiers tems du Canada, et qu'il est expédient d'accorder une certaine somme d'argent pour promouvoir cet objet²⁵ ».

Forte de sa subvention de 300 livres sterling, la SLHQ amorça en 1832 des démarches en France et en Angleterre afin de se procurer des manuscrits et des recueils de cartes géographiques. Six ans plus tard paraissaient les *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'en 1760*, le premier livre de trois à avoir été édité grâce aux subsides de la Chambre d'assemblée²⁶. La publication de cet ouvrage français était alors d'une importance considérable, puisqu'il faisait la lumière sur une période mouvementée de l'histoire de la Nouvelle-France et qu'il complétait les écrits de Charlevoix, qui s'arrêtaient en 1732. L'introduction des *Mémoires sur le Canada* était révélatrice de l'esprit dans lequel fut entreprise cette édition: il s'agissait du «gage du désir qu'a la SLHQ, de faire servir les moyens limités qu'elle possède à encourager les recherches historiques et à compléter l'Histoire de la Province²⁷ ».

En 1840 parut un second volume édité grâce aux subsides votés par les parlementaires bas-canadiens, la *Collection de mémoires et de relation sur l'histoire ancienne du Canada*²⁸, qui contenait huit mémoires différents. Les trois premiers étaient des éditions d'autant de manuscrits provenant des Archives du Bureau de la Marine à Paris apportés par lord Durham et offerts à la Société lors de son arrivée à Québec. Les cinq autres furent obtenus par le révérend Jean Holmes, professeur de physique au Séminaire de Québec et membre de la SLHQ, à l'occasion d'un séjour à Paris où il employa de son temps à faire des recherches dans la Bibliothèque du Roi.

Trois ans plus tard, en 1843, la SLHQ publiait un troisième volume, intitulé *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542*²⁹. Il regroupait l'édition d'un manuscrit attribué à Jacques Cartier, conservé à la Bibliothèque royale de Paris, celle des écrits de Jean Alphonse de Xaintonge, qui fut le pilote de Roberval lors de son expédition en 1542, de même que celle de deux documents tirés d'une « ancienne et rare édition des voyages de Champlain » datant de 1613³⁰.

En soutenant la SLHQ dans son travail d'édition de documents anciens, les parlementaires encourageaient les travaux historiques en renouvelant les fonds documentaires disponibles pour les chercheurs. Or, comme les documents se trouvaient outre-Atlantique, il était nécessaire de les récupérer, ce dont témoignent les genèses des trois éditions de manuscrits de la SLHQ.

Pendant la période bas-canadienne, où le discours historique était consubstantiel au discours politique, l'écriture de l'histoire et la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France constituaient un enjeu politique de taille. Comme en témoigne le mandat de la SLHQ, cette nécessité d'écrire l'histoire fit prendre conscience aux parlementaires de l'importance

de la préservation des archives aux élites canadiennes, les documents historiques formant la base de toute historiographie crédible.

Les rébellions de 1837-38, qui entraînèrent la suspension de la Constitution parlementaire pour trois ans, mirent toutefois fin à l'effort législatif des élus bas-canadiens. Cela n'empêcha pas les projets amorcés de se concrétiser, la publication d'éditions de documents par la SLHQ en 1837, 1840 et 1843 en étant le meilleur exemple.

L'Union (1841-1867) : conserver, acquérir, imprimer, traduire

L'échec des rébellions de 1837-38 vint mettre un terme violent au projet national des parlementaires tel qu'ils le concevaient sous l'Acte constitutionnel de 1791. En fusionnant le Bas et le Haut-Canada en une seule province à la suite des recommandations du rapport Durham, l'administration coloniale britannique visait clairement l'assimilation de la majorité canadienne, placée en situation de minorité dans la nouvelle colonie. Pour Durham, l'histoire montrait que les tensions entre les deux peuples, qui étaient allées croissantes de 1791 à 1838, étaient irréconciliables, et que le vaincu devait se fondre dans le vainqueur. Pour l'historien François-Xavier Garneau, véritable héritier des efforts des parlementaires canadiens, il fallait démontrer le contraire, et ce, par une histoire nationale canadienne³¹.

En 1845, dans son *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, Garneau offrit pour la première fois aux Canadiens une interprétation positive de leur histoire, qui contrecarrait pleinement celle développée par William Smith fils. L'approche scientifique qu'a pu adopter Garneau témoignait du succès des initiatives des parlementaires bas-canadiens. L'historien ne manqua d'ailleurs pas de saluer leurs efforts en même temps qu'il les appelait à les poursuivre :

Les documents historiques découverts depuis, et la centralisation des ouvrages relatifs au Nouveau-Monde dans les bibliothèques publiques des sociétés savantes, permettent de combler quelques lacunes, que l'absence d'informations certaines avait forcé de laisser, et de rectifier des faits qui étaient restés enveloppés dans l'obscurité. Québec possède deux collections d'ouvrages sur l'Amérique, qui s'accroissent tous les jours ; l'une a été formée sous les auspices de la Société littéraire et historique, et l'autre sous ceux de la Chambre d'assemblée, à laquelle elle appartient. La science ne peut avoir trop d'obligation aux auteurs de ces louables entreprises, et l'on doit espérer que la législation continuera d'affecter des fonds, pour enrichir ces collections et faire imprimer des manuscrits, ou de nouvelles éditions d'anciens ouvrages, qui deviennent de plus en plus rares, relatifs au pays³².

L'*Histoire du Canada* de Garneau, fort d'un indéniable succès en librairie, fortifia l'engouement des Canadiens pour leur passé. Cette réussite incita les parlementaires à poursuivre leur action de mise en valeur documen-

taire et de promotion de l'histoire dans le nouveau cadre de l'Union législative. Par voie de motions, des individus connus pour leur goût des lettres et de l'histoire comme Robert Christie ou Pierre-Joseph-Olivier Chauveau obtinrent l'assentiment de la Chambre tout au long de la période, ce dont témoignent les *Journaux de l'Assemblée législative*.

Maîtres d'un processus désormais bien intégré au cadre parlementaire, les élus avaient à cœur de conserver, d'acquérir, d'imprimer et de traduire les documents susceptibles d'intéresser les chercheurs aux premiers temps du Canada. Ils disposaient de surcroît d'un nouveau levier puissant dans leur entreprise de mise en valeur des archives : le gouvernement responsable. Sous l'Union, c'étaient les députés, et non plus de hauts fonctionnaires nommés, qui disposaient des pouvoirs exécutifs et donc de la gestion de l'administration de l'État et de son budget. La garde des archives constituait l'une des tâches principales de l'un des membres importants du gouvernement, le secrétaire et registraire de la province. L'exécutif, lorsque composé de lettrés férus d'histoire, prit de plus en plus d'initiatives dans la mise en valeur des archives, même si le mérite revenait toujours aux élus. Dès lors, et de façon emblématique à partir de 1854 (nous le verrons plus loin), les membres du gouvernement, notamment le secrétaire de la province, commencèrent peu à peu à occuper la place auparavant occupée par les parlementaires.

Conserver

La question de la conservation des archives se posait de façon aussi, sinon plus pressante sous l'Union qu'à l'époque du Bas-Canada. C'est ce dont témoigne la mise sur pied dès 1845 d'un comité spécial formé de parlementaires chargé d'enquêter sur l'état des archives. Créé à la suite de l'adoption d'une motion proposée le 13 janvier 1845 par Robert Christie, ce comité reçut un double mandat : enquêter sur l'état des archives, alors conservées dans les « voûtes de l'Évêché de Québec ou maison du Parlement à Québec dans la vue d'adopter des mesures pour les mettre en ordre et les conserver », et de rassembler des registres et documents authentiques permettant de « jeter quelque lumière sur l'ancienne Histoire de ce pays, ou tendre à en donner une connaissance générale dans la Province et à faciliter les progrès de la littérature en icelle³³ ».

Le 3 mars 1845, après avoir recueilli les avis de quatre spécialistes, au premier chef desquels Georges-Barthélemy Faribault, le comité soumit son rapport à la Chambre³⁴. Reconnaisant comme mauvaises les conditions de conservation des archives, qui souffraient alors gravement de l'humidité des voûtes dans lesquelles elles étaient entreposées, le comité recommanda le dépôt et le classement des originaux dans un bureau à Québec et des copies dans un bureau à Montréal³⁵. Il suggéra aussi l'appropriation

d'une somme à la SLHQ afin qu'elle se procure «en France ou en Angleterre, des sources auxquelles elle pourra légitimement avoir accès, tous les autres documens [sic], papiers ou informations qu'elle croira utiles ou propres à étendre davantage nos connaissances sur l'histoire des premiers tems [sic] du Canada³⁶». Le 26 mars 1845, l'Assemblée législative endossa le rapport du comité spécial et pria le gouverneur général de «vouloir bien prendre le sujet en sa considération favorable, et adopter les mesures que son excellence croira propres à rencontrer les recommandations du dit Comité spécial³⁷».

La nécessité de conserver les documents historiques passait aussi par celle de les rassembler, ainsi que le montre une résolution proposée par Christie et adoptée par l'Assemblée législative le 3 mai 1849:

Cette chambre ayant lieu de croire [...] qu'une quantité d'archives et papiers d'un grand intérêt, comme mémoire sur la colonisation et le gouvernement du pays dès son origine, appartenant à l'ordre des jésuites, [...] et qui sont tous d'un grand prix pour l'histoire et la littérature du pays, sont épars dans les différens départemens publics (y compris ceux du secrétaire de la province et du commissaire des terres de la couronne) et courent risque d'être détruits et de tomber de vétusté, faute de soin et de précaution pour les conserver, cette chambre est humblement d'opinion qu'on devrait, sans perte de temps, les mettre à l'abri de la destruction qui les menace³⁸.

Les parlementaires se proposaient d'ailleurs de prendre en charge le processus en embauchant «une personne capable, chargée d'examiner, d'apprécier et de recueillir» les écrits des Jésuites.

Acquérir

Le mouvement de récupération des archives de la Nouvelle-France, amorcé pendant la période bas-canadienne, se poursuivit et s'accrut sous l'Union. Il fut grandement favorisé par la diffusion de l'intérêt pour l'histoire de la Nouvelle-France aux États-Unis et en France, qui se mirent eux aussi à mettre en valeur les archives de l'ancienne colonie. L'ambassadeur américain Lewis Cass, de même que John Romeyn Brodhead, retinrent les services de l'historien et archiviste français Pierre Margry, qu'ils chargèrent d'inventorier et de recueillir aux archives du ministère de la Marine les documents concernant l'État de New York. Profitant de leurs efforts, les parlementaires canadiens, par l'entremise de la SLHQ, envoyèrent Félix Glackmeyer à Albany pour transcrire les documents concernant la Nouvelle-France³⁹. Le patriote Edmund Bailey O'Callaghan, favorable aux Canadiens, réfugié à Albany et nommé archiviste en chef de l'État de New York en 1848, collabora étroitement avec Garneau et se fit un plaisir de répondre aux demandes des historiens. Inversement, les archivistes et historiens comme Jacques Viger ou François-Xavier Garneau contribuèrent aux travaux

de l'historien américain Francis Parkman sur les établissements français en Amérique⁴⁰.

Au cours de son exil en France de 1839 à 1845, Louis-Joseph Papineau fit connaissance avec Margry dont il sollicita l'aide pour dépouiller les archives relatives à la Nouvelle-France⁴¹. Il employa six copistes pour transcrire le plus grand nombre de documents possible. Une fois de retour au Canada, Papineau transmit ses documents à Christie et à Garneau, ce qui contribua à donner un nouveau souffle à l'historiographie canadienne⁴².

Dans ce contexte, l'Assemblée redoubla d'efforts: elle continua non seulement à soutenir annuellement la SLHQ⁴³, mais elle stipendia aussi périodiquement des individus pour qu'ils aillent en Europe récupérer ou faire la copie de manuscrits. Ainsi, dès le lendemain de l'incendie de la Bibliothèque parlementaire en 1849, le comité sur la bibliothèque recommanda à la Chambre d'octroyer une somme de 150 livres destinée à l'achat de «manuscrits précieux relatifs à l'histoire des premiers temps du Canada», en la possession de l'Université Harvard près de Boston, celle-ci ayant offert d'accueillir son émissaire⁴⁴.

À plusieurs reprises, des parlementaires firent motion pour que l'Assemblée se procure des documents conservés en Grande-Bretagne ou en France. En 1851, Robert Christie profitait de la présence d'un agent du gouvernement en Europe, chargé de l'achat de livres pour la bibliothèque parlementaire (incendiée en 1849 et 1854), afin d'inciter l'Assemblée à confier des fonds pour que celui-ci en profite pour faire copier des documents historiques «qui manquent pour compléter la série qu'on s'est déjà procurée⁴⁵.»

Les députés passaient également par l'intermédiaire de comité pour recommander l'acquisition de documents européens. En 1854, M. Langton, du Comité pour la régie et l'administration de la Bibliothèque parlementaire, proposa que 200 livres sterling soient remises à Faribault pour qu'il complète l'acquisition de la correspondance officielle entre le Canada et la France de 1625 à 1747, estimée à 6 000 pages⁴⁶. Constants dans le souci de faciliter les recherches historiques pour les érudits canadiens et peut-être aussi pour les intéresser à la récupération des écrits de la Nouvelle-France, le Comité et M. Langton recommandèrent la même année que l'Assemblée achète un catalogue «d'un nombre de Documents et de Papiers d'État qui se trouvent dans les différents départements d'État en France, et qui se rattachent plus ou moins à l'histoire des premiers temps de ce Pays, lorsqu'il appartenait à la France⁴⁷».

Si des députés se montrèrent toujours disposés à l'achat de documents historiques à l'étranger, ils ne furent pas systématiquement entendus par le gouvernement; le 6 juin 1857 était réitérée la demande de Faribault pour que des fonds soient alloués à la copie des 6 000 pages sur «les affaires du Canada» conservées à Paris⁴⁸. En 1861, une autre tentative était faite dans le même sens, sans plus de succès⁴⁹.

Les parlementaires étaient soutenus dans leurs efforts par les historiens nationaux, toujours en quête de documents inédits. Dans l'introduction de son célèbre *Cours d'histoire du Canada*, l'abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland, professeur d'histoire à l'Université Laval, faisait écho aux préoccupations des élus en décriant les mauvaises conditions de conservations des archives de la Nouvelle-France outre-mer, exposant ainsi la nécessité de multiplier les copies des manuscrits historiques⁵⁰.

Imprimer et traduire

En plus de se soucier de la conservation et de l'acquisition de nouveaux documents, les parlementaires commencèrent en 1854 à se soucier de leur impression⁵¹. Le député et membre de l'exécutif Pierre-Joseph-Olivier Chauveau proposa le 2 octobre 1854 une motion priant le gouverneur général de faire imprimer les documents obtenus des Archives publiques de Paris et de Londres « qui paraîtront d'un intérêt suffisant au point de vue légal ou historique; et aussi, de faire réimprimer ceux des ouvrages publiés dans les premiers temps de la Colonie, qui peuvent être de grande valeur et sont devenus très rares⁵² ». Ce n'est pas un hasard si en 1854, année où le gouvernement canadien commença à soutenir la diffusion des archives, Chauveau était secrétaire de la Province alors même que le chantre de Clio Augustin-Norbert Morin occupait le poste de « premier ministre »⁵³! À la suite de la motion de Chauveau furent donc éditées, sous les auspices du gouvernement canadien, les *Relations des Jésuites*⁵⁴. La collection des *Relations*, détruite deux fois par le feu, n'aurait pas vu le jour aussi tôt sans la promesse du gouvernement canadien « de protéger généreusement cette œuvre importante⁵⁵ ».

Lorsque des archives avaient une portée légale, il était plus probable que l'on désire les faire imprimer. En 1853, les députés demandaient que soient réimprimés et mis à jour les *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada*, l'édition originale datant de 1803, ce qui fut fait l'année suivante⁵⁶. Ils justifèrent leur requête en avançant qu'il était « d'un grand intérêt public » que ces documents, qui constituaient « une partie des lois et de la jurisprudence du Bas-Canada », soient conservés « comme tendant à jeter du jour sur l'histoire passée du pays, et qui aujourd'hui peuvent être imprimés [...] pour l'information du public »⁵⁷. Si ces documents s'adressent d'emblée aux historiens d'aujourd'hui, cette documentation est cependant créée pour répondre au besoin des juristes relativement aux lois civiles françaises, car le Code civil du Bas-Canada ne sera adopté qu'en 1866⁵⁸.

L'actualité politique pouvait contribuer à la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France. Alors que le débat sur l'abolition du régime seigneurial battait son plein, l'Assemblée demanda que soient imprimés

et traduits « tous les octrois, titres de concessions qui ont été faits, et que l'on pourra trouver dans les archives ou recors publics de la province, des divers fiefs et seigneuries dans la Nouvelle-France »⁵⁹. Cette adresse de l'Assemblée mena à la publication des *Pièces et documents sur la tenure seigneuriale* en 1852⁶⁰. À l'image de la demande de réimpression des *Édits et ordonnances royaux*, cette décision de l'Assemblée montre que si l'utilité légale était peu invoquée pour justifier la nécessité du soin des archives, elle était loin d'être négligeable.

Au lendemain de l'Union, la situation politique aurait pu mettre un frein aux initiatives parlementaires visant à mettre en valeur les documents historiques relatifs à la colonie ; à l'inverse, c'est plutôt à une accélération marquée du phénomène que l'on assista. Les parlementaires, guidés par l'exécutif, se préoccupèrent activement de la conservation des archives, de leur acquisition, de leur impression et de leur traduction. Mais au contraire de la période précédente, qui vit leur action prendre place à l'extérieur du Parlement, ils le firent résolument et efficacement dans un cadre parlementaire. La présentation de motions, de projets de loi et le travail en comité étaient les armes de ces députés férus d'histoire qui soutinrent la préservation des documents du passé.

La province de Québec (1867-1893) : les archives de la Nouvelle-France, prérogative exécutive provinciale

Avec l'entrée en vigueur de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, la province de Québec disposait d'une capitale provinciale dotée de compétences propres et d'un Parlement. Dans le nouveau cadre provincial, les parlementaires n'oublièrent pas leur souci de l'histoire et des archives, bien au contraire.

Pendant l'Union, l'écriture de l'histoire de la Nouvelle-France, surtout sous la plume de Garneau qui n'avait pas été formé par le clergé, avait été résolument libérale. Après la Confédération, l'historiographie canadienne-française devint plus que jamais nationaliste. L'histoire savante comme l'histoire populaire, qui se diffusait alors de plus en plus, démocratisaient la « geste nationale canadienne ». Dans le climat de tensions soutenues entre le Québec et l'Ontario cristallisées autour de Louis Riel, l'attention des auteurs se porta, en plus de la Nouvelle-France – qui reste le centre d'intérêt premier des parlementaires –, sur la rébellion des patriotes. Avec le tournant des années 1870, le vrai débat historique fut cependant celui de la Conquête, le sens que les historiens conféraient à cet événement majeur conditionnant leur lecture du Régime britannique. L'histoire était donc au cœur des réflexions politiques de la fin du XIX^e siècle⁶¹.

Les archives de la Nouvelle-France et le secrétariat de la province

À l'Assemblée législative de Québec, certains parlementaires, reprenant à leur compte la diatribe de Ferland⁶², se firent les ardents défenseurs de l'édition des documents historiques relatifs à la Nouvelle-France. Ceux dont l'action fut la plus efficace appartenaient à un moment ou à un autre, comme sous l'Union après 1854, au gouvernement – à l'instar de Chauveau, de Chapleau ou de Mercier – et plus spécifiquement, au poste de premier ministre ou de secrétaire et registraire de la province. Ils furent cependant soutenus par des parlementaires amoureux des lettres et de l'histoire comme Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice, qui surent convaincre l'Assemblée de continuer à prendre en charge la mise en valeur des archives de la nation. Après tout, rappelle le secrétaire provincial, «la province de Québec représente la Nouvelle-France et [...] c'est à cette province qu'incombe plus spécialement le soin de conserver les archives [...] se rapportant à la domination française. Si le gouvernement pouvait s'imposer cette dépense, il accomplirait une œuvre vraiment patriotique⁶³».

Comme sous l'Union, les mesures de mise en valeur des archives de la Nouvelle-France constituaient la chasse gardée du Secrétariat de la province. Dès 1877, Joseph-Adolphe Chapleau, alors secrétaire et registraire de la province, manifestait une préoccupation pour le classement des archives, ce qui l'amena à faire élaborer un tableau analytique des jugements et délibérations du Conseil souverain avec notes et commentaires tirés des archives et des ouvrages concernant l'histoire du pays. Mais comme le budget du gouvernement fut refusé cette année-là, Chapleau n'obtint pas les 1 200 dollars nécessaires à sa publication⁶⁴.

Le secrétaire et registraire avait toujours le souci des archives en tête lorsqu'il devint premier ministre. Au cours de son mandat de 1879, Chapleau dédia une portion considérable des sommes réservées aux arts et à la culture au classement et aux transcriptions des archives historiques de la province⁶⁵. Un montant de 6 000 dollars fut engagé pour l'édition de manuscrits anciens, qui parurent en quatre volumes en 1883, 1884 et 1885 dans une série intitulée *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, un véritable monument documentaire rassemblant des documents transcrits et compilés issus des archives de Boston ainsi que des archives de la province⁶⁶.

La *Collection de manuscrits* était pour le gouvernement le lieu propice à la justification de son entreprise de mise en valeur des archives de la Nouvelle-France. Dans la préface du premier volume, Jean Blanchet, le secrétaire provincial, énuméra d'entrée de jeu les destinataires de ces éditions : «le gouvernement peut offrir aujourd'hui à la députation, à nos institutions de haut enseignement, à la presse, aux antiquaires et aux érudits,

le premier volume d'une *Collection*... L'importance et l'utilité de cette publication ne sauraient être contestées, et son apparition, nous en sommes convaincus, sera accueillie par le public avec le plus vif intérêt⁶⁷. »

Le discours du secrétaire provincial établissait de surcroît le rapport entre les enjeux de la conservation des archives, cruellement mis en lumière par les destructions successives des bibliothèques législatives, et la production de travaux historiques. Dans un langage qui était presque mot pour mot celui de la SLHQ soixante ans plus tôt, il lançait l'exhortation suivante :

Hâtons-nous d'arracher à l'oubli et au ravage du temps, les importants et précieux manuscrits qui sont enfouis dans nos archives et qui seraient lus avec tant d'ardeur par un grand nombre d'écrivains avides de recherches historiques. Leur impression n'exige guère plus de frais que ceux auxquels la nécessité nous a déjà entraînés, et nous y gagnerons, en les multipliant ainsi, le double avantage de permettre aux antiquaires et aux savants de les consulter avec profit pour eux et pour nous. Nous les mettrons de plus à l'abri de l'incendie et de la destruction en en partageant la garde avec eux et avec nos institutions scientifiques et littéraires⁶⁸.

Le secrétaire provincial, devant le besoin de justifier les dépenses encourues par le projet d'édition des archives, soulignait que la Législature de Québec ne faisait que « suivre le noble exemple » donné par la Nouvelle-Écosse, les États de New York et du Massachusetts, l'Angleterre, la France et la Belgique, des États « où l'on a depuis longtemps adopté, au prix de sacrifices pécuniaires considérables, les moyens les plus efficaces pour conserver les archives publiques, les classer et en publier les parties les plus intéressantes, afin de les mettre entre les mains de tous ceux qui désirent les étudier⁶⁹ ». Ce passage, en plus d'illustrer que l'action de l'État québécois était à l'image de celle des autres gouvernements d'Occident, se voulait une réplique aux détracteurs du projet d'édition des archives, jugé trop coûteux⁷⁰.

De 1885 à 1891, l'État se chargea, sous les auspices de l'Assemblée, de l'édition des *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*⁷¹. L'introduction de cette série de six volumes, qui contenaient les transcriptions des travaux du Conseil souverain, fut confiée à Chauveau, qui livra un message semblable à celui du secrétaire provincial dans la *Collection de manuscrits*. Pour l'ancien secrétaire provincial et premier ministre, l'édition de documents historiques constituait une œuvre de restauration et de « résurrection historique » souhaitée par les érudits et les amis du pays.

Le discours de Chauveau marque cependant une nette évolution avec les périodes précédentes. Alors que les parlementaires et les érudits décriaient auparavant le manque de documents pour justifier l'acquisition de nouveaux, Chauveau déplora la difficulté de consulter des originaux

par rapport à l'aisance de recourir aux transcriptions: «Sans doute que nos historiens ont eu accès à ces documents; mais il y a toute la différence du monde entre de pénibles recherches [...] faites dans les voûtes des archives, sur des manuscrits quelquefois très difficiles à lire, et des études faites à son aise, dans de beaux volumes placés sur les rayons d'une bibliothèque publique ou privée⁷²».

Une action soutenue :

le moment Mercier et le secrétariat de Charles Gagnon

L'action gouvernementale en matière d'édition des documents historiques se renforça sous le gouvernement d'Honoré Mercier (1887-1891), qui augmenta de 20% le budget lui étant alloué. En même temps, le ministre Charles-Antoine-Ernest Gagnon commença à publier le rapport annuel du Secrétariat provincial, dans lequel on rendait publique la description précise de l'action du gouvernement quant aux documents relatifs à la Nouvelle-France depuis 1877⁷³. Ce rapport se doublait d'un discours justifiant les dépenses encourues et se voulait un appel engageant le gouvernement à redoubler d'efforts, notamment dans la transcription des archives conservées à l'étranger et dans la centralisation étatique des archives de la Nouvelle-France.

Selon le rapport du secrétaire, l'œuvre de récupération des écrits de la Nouvelle-France entreprise sous le Bas-Canada et l'Union restait loin d'être complète: «Malheureusement pour ceux qui s'occupent d'études historiques, une grande partie de ces documents, si précieux pour les archéologues et les historiens, se trouve à l'étranger, - en France, en Angleterre, en Italie, un peu en Belgique et même en Russie⁷⁴». Les archives de Paris, celles-là mêmes qui avaient été dépouillées par Papineau et Faribault, demeuraient mieux fournies en ce qui a trait à la domination française que ce que possédaient celles du Québec; les archivistes du secrétariat, qui considéraient leur ouvrage comme la prolongation de celui de Faribault, soulignaient que la collection amassée par leur auguste prédécesseur formait «la moindre partie de ce qui concerne la Nouvelle-France⁷⁵».

Le même rapport montre qu'il importait également aux fonctionnaires de réunir les documents relatifs à la Nouvelle-France dispersés dans les différents bureaux publics de la province qui ne relevaient pas de l'État, à l'image des fonds notariaux. Ceux-ci semblent avoir attisé la convoitise d'amateurs ou de collectionneurs, puisque le rapport fait mention de fonds donnés ou aliénés que l'on refusait de rendre. Le secrétariat de la province fustigeait en outre les collectionneurs entre les mains desquels étaient tombés des documents officiels originaux, la collection de Jacques Viger, pour n'en nommer qu'une, ayant subi ce sort. La solution proposée par les fonctionnaires était de réunir toutes les archives françaises

« dans les excellentes voûtes du bureau du registraire⁷⁶ ». Cette suggestion était réitérée l'année suivante, l'archiviste Eudore Evanturel conseillant le rapatriement de toutes les archives de la Nouvelle-France « sous le contrôle immédiat du gouvernement⁷⁷ ». En parallèle à cette réunification souhaitée des fonds relatifs à la Nouvelle-France, la Législature de Québec commença à rapatrier certaines parties de ses archives conservées à Ottawa. Faucher de Saint-Maurice y contribua grandement en rapportant au Québec, en 1890, 20 caisses de documents, lettres patentes et concessions⁷⁸.

Le gouvernement Mercier eut l'occasion de poursuivre le travail d'édition des documents relatifs à la Nouvelle-France lorsqu'en 1888, le comte Raymond de Nicolay, légataire du maréchal de Lévis, offrit une copie de la *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis* à l'État québécois, « à la condition que le Ministère prendra officiellement envers moi [le comte] l'engagement de les faire imprimer textuellement et intégralement, et se réservera la propriété exclusive de cet ouvrage⁷⁹ ». Acceptant les conditions de Nicolay, le gouvernement Mercier confiera l'édition des douze tomes de la collection, qui parurent entre 1889 et 1895 en 1 500 exemplaires, à l'abbé Henri-Raymond Casgrain. Les parlementaires soutinrent cette décision de l'exécutif, l'Assemblée votant une motion en faveur de l'édition de la *Collection des manuscrits*⁸⁰.

Les archivistes du Secrétariat de la province préparèrent également l'édition des *Documents historiques, correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants*, dont le premier volume fut publié en 1893⁸¹. Le contexte économique difficile dans lequel se trouvait alors la province obligea le gouvernement « dans un but d'économie, de suspendre, pour le moment, la publication de ce travail important ». Les *Documents historiques* constituèrent la dernière édition d'archives publiée sous les auspices de la Législature de Québec au XIX^e siècle.

Malgré des débuts difficiles, la Confédération offrait aux Canadiens un cadre politique qui constituait une reconnaissance de leur spécificité nationale. Les parlementaires, et surtout, tel qu'amorcé sous l'Union, les membres de l'exécutif surent se saisir de cette opportunité pour poursuivre les démarches de promotion de l'histoire et de mise en valeur des archives, cette fois au niveau provincial. Le pouvoir croissant de l'exécutif lui permettait de soutenir généreusement, à même les fonds publics, la publication d'ouvrages à caractère nationaliste ou patrimonial, dont de nombreux travaux historiques. Il en allait de même pour l'édition des documents relatifs à la Nouvelle-France et destinés aux historiens: l'État québécois engageait des sommes considérables dans des programmes d'édition d'archives, considérés comme de véritables efforts patriotiques, qu'il était le seul à pouvoir financer et qui vivaient ou mourraient selon les conjonctures économiques.

Conclusion

Tout au long du XIX^e siècle, les parlementaires du Bas-Canada, de la province du Canada et de la province de Québec – imités après 1867 par Ottawa – furent à l'origine d'efforts soutenus visant à mettre en valeur les archives de la Nouvelle-France, le matériau de base d'une histoire nationale et scientifique nécessaire à l'élaboration d'un discours politique permettant l'affirmation de la nation canadienne.

Il importe de souligner la remarquable continuité de l'action des parlementaires. Celle-ci se déploya dès la période bas-canadienne, dans un contexte marqué par l'antagonisme entre Canadiens et Britanniques, alors que les députés s'employaient dans l'exercice de leur fonction à soutenir la transcription de documents inédits relatifs à la Nouvelle-France. Celle-ci était la condition *sine qua non* de l'écriture d'une histoire à laquelle les Canadiens pourraient s'identifier, ce à quoi parvint Garneau grâce aux initiatives des élus. Sous l'Union, les parlementaires proposaient et soutenaient l'envoi d'émissaires du Parlement chargés de découvrir et de copier les archives de la Nouvelle-France gisant dans les dépôts de France, de Grande-Bretagne et des États-Unis, tandis que l'exécutif gouvernemental, avec l'appui des députés et sous la direction du secrétaire de la province, commençait à classer, compiler, copier, imprimer et diffuser pour les historiens de grandes sommes de documents historiques relatifs à la Nouvelle-France. Après la Confédération, l'exécutif de la province de Québec continuait son œuvre de mise en valeur des archives de la Nouvelle-France en même temps qu'il réunissait les documents historiques sous le contrôle gouvernemental.

La remarquable continuité des initiatives des élus en faveur de la préservation des documents relatifs à la Nouvelle-France et de l'écriture d'une histoire nationale ne doit cependant pas faire perdre de vue le mouvement lent, mais sûr, de l'évolution de leur action, qui est celui de l'intégration parlementaire, puis exécutive, du souci des archives et de l'histoire.

En effet, les premières tentatives d'écriture d'une histoire de la Nouvelle-France, d'édition des documents historiques des premiers temps de la colonie, même si elles étaient la plupart du temps le fruit du travail d'hommes politiques, de fonctionnaires ou de députés, prirent place non dans la Chambre d'assemblée, mais à la SLHQ ou dans les études et cabinet d'érudits férus d'histoire. Un certain virage s'opéra en 1831, après que des députés comme Jean-Baptiste Proulx et Augustin-Norbert Morin, mus par une conscience nationale et par la reconnaissance du besoin politique de disposer d'une histoire canadienne, amenèrent la question de la conservation des archives à l'intérieur du cadre parlementaire.

C'est sous l'Union que les parlementaires eurent la plus grande importance dans les entreprises officielles d'édition d'archives et de soutien

aux publications historiques. De grands parlementaires comme Robert Christie et Pierre-Joseph-Olivier Chauveau réussirent à gagner l'assentiment de l'Assemblée pour confier à des érudits d'exception, à l'image de Georges-Barthélemi Faribault, le mandat de rassembler outre-Atlantique, dans les dépôts d'archives européens, les traces matérielles du passé de la nation canadienne. Dans un contexte de gouvernement responsable, il était désormais possible pour les élus de prendre directement en charge la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France, une tâche qui constitua dès 1841 la chasse gardée du secrétaire et registraire de la province.

Si la nation canadienne put s'affirmer de manière plus libre dans le cadre provincial, force est de constater que les parlementaires s'effacèrent progressivement – un mouvement amorcé sous l'Union à partir de 1854, alors que l'exécutif commença à organiser l'impression et la diffusion des archives – derrière le gouvernement. C'est bien lui, par l'entremise du secrétaire provincial et de l'expertise de ses archivistes, qui s'occupait des ambitieux programmes d'édition de documents relatifs à la Nouvelle-France, et qui voyait dans la centralisation des archives le remède aux problèmes d'accessibilité et de conservation des précieux documents sur lesquels se fondait l'histoire, et par extension la nation tout entière. Après la Confédération, la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France et de la promotion de l'histoire cessa progressivement de relever du cadre parlementaire pour intégrer celui du gouvernement exécutif. L'intégration exécutive fut achevée quelque vingt années plus tard, au moment de la nomination, encore et toujours sous l'auspice du secrétaire de la province, de Pierre-Georges Roy aux Archives nationales du Québec.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Christian Blais, «Nos parlementaires et la mise en valeur de la Nouvelle-France», *Cap-aux-Diamants*, n° 114, 2013, p. 27-31. Nous remercions vivement l'auteur pour son appui constant au cours des recherches à l'origine du présent article, de même que les éditeurs du *BHP* et les deux évaluateurs externes pour leurs judicieux commentaires.
2. Au sujet du projet national canadien (en l'occurrence celui de Denis-Benjamin Viger), consulter l'article de Martin Lavallée, «La pensée nationaliste de Denis-Benjamin Viger», *Mens: revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 14, n° 1, 2013, p. 41-89.
3. Selon Yvan Lamonde, c'est un projet libéral classique qui se profile derrière la rhétorique «nationalitaire» (c'est-à-dire qui mobilise les termes du patriotisme et de la nationalité et non du nationalisme) bas-canadienne. Voir Yvan Lamonde, *Histoire sociale des idées au Québec. Tome I: 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000.
4. Au début du XIX^e siècle, les élites françaises commencèrent à se définir comme canadiennes, afin de ne pas être considérées comme françaises par le conquérant britannique. Voir Christophe Horguelin, «Le XVIII^e siècle des Canadiens :

- discours public et identité», dans Philippe Joutard et Thomas Wien (dir.), *Mémoires de Nouvelle-France : de France en Nouvelle-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 209-219.
5. Louis-Georges Harvey, *Le printemps de l'Amérique française : Américanité, anticolonialisme et républicanisme dans le discours politique québécois, 1805-1837*, Montréal, Boréal, 2005.
 6. Patrice Groulx a étudié avec précision les enjeux de l'historiographie canadienne, et en particulier à la fin du XIX^e, autour du personnage de Benjamin Sulte. Voir Patrice Groulx, *La marche des morts illustres*, Gatineau, Vents d'Ouest, 2008, p. 41-105.
 7. Serge Gagnon, *Le Québec et ses historiens de 1840 à 1920 : La Nouvelle-France de Garneau à Groulx*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1978, p. 1-42.
 8. Marie-Paule Claire-Jabinet, *Introduction à l'historiographie*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 73-78.
 9. Yves-Marie Bercé, «Préface», dans Christine Chapalain-Nougaret et Bruno Delmas (dir.), *Archives et nations dans l'Europe du XIX^e siècle*, Paris, École des chartes, 2004, p. 5-10.
 10. Bruno Delmas, «Présentation», dans *ibid.*, p. 11-13.
 11. Le recours à l'archive a d'ailleurs provoqué un formidable épanouissement de la production historique, en plus de mettre fin à la séparation entre la littérature et l'histoire philosophique caractéristiques des Lumières, qui étaient alors fusionnées «dans un récit de la geste nationale, fondée sur un enchaînement de faits établis qui ne prennent leur signification qu'à travers une téléologie nationale, une saga nationale, un roman national». La nation est le thème unificateur du récit et le noyau archivistique son déterminisme. Voir Pierre Nora, «Introduction», dans *ibid.*, p. 15-20.
 12. En 1831, les parlementaires votèrent une première loi en faveur de la préservation des archives; en 1893, le gouvernement dut suspendre le travail d'édition d'une série d'archives faute de moyens.
 13. Cet article constitue la synthèse révisée d'un essai produit dans le cadre du programme de stage de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant de l'Assemblée nationale, dans lequel nous abordons aussi l'instauration de la bibliothèque parlementaire de même que le rôle majeur des parlementaires dans la subvention pour la parution d'ouvrages d'histoire. Voir Arnaud Montreuil, *Bâtir les archives pour écrire la nation : les parlementaires, l'écriture de l'histoire et la mise en valeur des archives de la Nouvelle-France au XIX^e siècle*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 2015.
 14. Nous avons aussi consulté les débats parlementaires sous l'Union, reconstitués par le travail minutieux de Cameron Nish et d'Elizabeth Gibbs-Nish. Ceux-ci se sont toutefois révélés soit muets sur les motions concernant les archives, soit conformes à ce que l'on trouve dans les journaux parlementaires. Pour la période après 1867, le rapport du secrétaire de la province, que nous citons, est le lieu du discours sur les archives.
 15. William Smith fils (1769-1847), originaire d'une famille loyaliste de New York émigrée à Londres après l'indépendance américaine, y étudia les humanités ainsi que les langues étrangères dans une prestigieuse *grammar school* avant d'obtenir un poste de fonctionnaire au Bas-Canada. Voir J. M. Bumsted,

- «Smith fils, William», *Dictionnaire biographique du Canada*, Vol. VII, Québec et Toronto, Université Laval et Université de Toronto, 1988, [en ligne].
16. Smith fils énonça clairement dans sa préface sa vision de l'histoire de la Nouvelle-France, celle d'une colonie de jours en jours plus prospère et plus heureuse, «now fortunately placed under the dominion of Great-Britain, and with a Constitution framed after her own – a Constitution that has long been the envy and admiration of the World [...]». Il s'agissait d'ailleurs d'idées développées par son père, qui fut juge en chef de la colonie. Voir William Smith, *History of Canada from its first discovery to the peace of 1763*, Québec, imprimé par John Neilson, 1815, p. i-ii.
 17. Gilles Gallichan, «Georges-Barthélemy Faribault et le Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique», dans Yvan Lamonde et Gilles Gallichan (dir.), *L'histoire de la culture et de l'imprimé: Hommages à Claude Galarneau*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 210-211.
 18. Rappelons que Smith fils avait lui-même eu recours aux archives pour rédiger ses travaux.
 19. Ces extraits sont tirés de la lettre adressée à William Smith fils par Dalhousie le 7 mai 1823. Cité dans Ginette Bernatchez, *La Société littéraire et historique de Québec 1824-1890*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université Laval, 1979, p. 139.
 20. *Ibid.*, p. 6.
 21. Dalhousie ne fut pas le seul gouverneur à faire profiter la SLHQ de sa générosité: son successeur le gouverneur Kempt offrit 250 livres sterling, le gouverneur Aylmer fit de même avant de la réduire à 100 livres l'année suivante, et enfin à 50 pour les années subséquentes, ce qui demeura le montant alloué jusqu'en 1860. Voir les *Statuts provinciaux du Bas-Canada* (1830), chapitre XLVII, p. 767-768. Voir aussi Ginette Bernatchez, *op. cit.*, p. 6-7.
 22. Maurice Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec (1806-1839)*, Tome II, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1991, p. 116-117.
 23. *Ibid.*, p. 116.
 24. C'est ce jour-là qu'on accepta la proposition du député de Nicolet Jean-Baptiste Proulx voulant qu'une somme «n'excédant pas trois cents livres courants, soit accordée à Sa Majesté, pour mettre la Société littéraire et historique de Québec en état d'obtenir et publier des documents historiques relatifs à l'histoire des temps reculés de cette province». Voir les *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada* (session 1831-2), 12 décembre 1831, p. 163. Une semaine plus tôt, au moment de la création du comité général chargé d'examiner cette question, le député James Stuart avait d'ailleurs enjoint ses collègues à encourager l'histoire en considérant qu'en tant qu'«habitans [sic] de ce que l'on peut appeler le sol classique de l'Amérique du nord, il serait aussi intéressant qu'important d'obtenir une connaissance complète des faits et du mécanisme secret du grand jeu qu'on a joué sur ce continent, avec autant d'habileté, mais moins de bonne fortune d'un côté que de l'autre». Voir *La Minerve*, jeudi 15 décembre 1831, p. 2.
 25. *Statuts provinciaux du Bas-Canada* (1832), chapitre 48, p. 609.
 26. *Mémoires sur le Canada depuis 1749 jusqu'en 1760, en trois parties avec cartes et plans lithographiés*, publié sous la direction de la Société littéraire et historique de Québec, Québec, Imprimerie de T. Cary et Cie, 1838.

27. Elle s'inscrivait en outre en ligne directe avec le courant historiographique britannique en affirmant qu'«il y a lieu de croire que tout l'édifice social se ressentait de la corruption et de la faiblesse de l'administration, à un degré tel qu'on ne peut s'en faire une juste idée si l'on ne connaît l'état de la Province, de sa société et de son administration que depuis qu'elle est devenue une possession anglaise». Voir *Ibid.*, p. VI-VII.
28. Sans auteur connu, ce manuscrit a été attribué par la SLHQ à Jean Vauquelin, officier de la Marine française au moment de la guerre de Sept ans. *Collection de mémoires et de relation sur l'histoire ancienne du Canada, d'après des manuscrits récemment obtenus des Archives et bureaux publics en France*, publié sous les auspices de la SLHQ, Québec, William Cowan et fils, 1840.
29. *Voyages de découverte au Canada entre les années 1534 et 1542, par Jacques Quartier, le sieur de Roberval, Jean Alphonse de Sainctonge, &c., suivi de la description de Québec et de ses environs en 1608, et de divers extraits relativement au lieu d'hivernation de Jacques Quartier en 1535-1536*, publié sous la direction de la SLHQ, Québec, William Cowan et fils, 1843.
30. Au contraire des *Mémoires sur le Canada*, les introductions des volumes de 1840 et 1843 ne contiennent pas de passage relayant la thèse historiographique «britannique». On se contenta plutôt d'insister sur le caractère inédit des manuscrits édités, censés «remplir les lacunes qui se trouvent dans l'Histoire Ancienne du Pays». Voir la *Collection de mémoires et de relation sur l'histoire ancienne du Canada...*, *op. cit.*, p. i.
31. Maurice Lemire, *op. cit.*, Tome III, p. 256.
32. François-Xavier Garneau, *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, Tome I, Québec, Napoléon Aubin, 1845, p. 3.
33. Voir les *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1844-45, p. 136.
34. Pour remplir son mandat, le comité spécial interrogea quatre spécialistes de la question: Georges-Barthélemi Faribault, qui était assistant-greffier de l'Assemblée législative et vice-président de la SLHQ, Dale Dyck, le secrétaire provincial sous la responsabilité duquel étaient conservées les archives pendant la période bas-canadienne, Hector Simon Huot, protonotaire de la Cour du Banc de la Reine et gardien des archives en 1843 et 1844, ainsi que A. W. Cochran, président de la SLHQ. Sans surprise, ces quatre personnes approuvèrent sans réserve l'initiative du comité et lui firent moult suggestions en ce sens. Le questionnaire du comité spécial était structuré autour de cinq points: 1) Dans quel état se trouvent les archives et en prend-on bien soin?; 2) En quoi consistent ces archives?; 3) Serait-il bien d'adopter des mesures pour les mettre en ordre et les arranger, et si oui, comment faire?; 4) Devrait-on les faire imprimer aux frais du public? Si oui, lesquelles devrait-on publier, à qui devrait-on les confier et combien en coûterait-il à la Province?; 5) Pense-t-on qu'il pourrait être utile, pour le présent et pour l'avenir de faire venir d'Angleterre et de France des copies de toutes les archives qui concernent la colonisation et les premiers temps de l'histoire du Canada? Étant donné le choix des intervenants, le responsable du comité spécial, Robert Christie, et l'orientation des questions qu'il posait, les recommandations du comité sont plus

- qu'entendues. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1844-45, appendice H.H.
35. Ces copies étaient les copies manuscrites des originaux, solution que le comité recommandait « pendant qu'ils sont encore lisibles », car sensiblement moins dispendieuse que l'impression des documents originaux. Voir *Ibid.*
 36. *Ibid.*
 37. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1844-45, p. 418.
 38. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1849, p. 266.
 39. Louis P. Turcotte, « La Société littéraire et historique de Québec », *Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec*, Québec, Morning Chronicle, 1879, p. 35. Ces documents furent publiés, on le verra, entre 1883 et 1885.
 40. Maurice Lemire, *op. cit.*, Tome III, p. 252-253. À titre indicatif, voir Francis Parkman, *History of the conspiracy of Pontiac, and the War of the North American tribes against the English colonies after the conquest of Canada*, Boston, C. C. Little & J. Brown, 1851 ; *Count Frontenac and New France under Louis XIV*, Boston, C. C. Little & J. Brown, 1884.
 41. Pierre Margry entretenait une correspondance soutenue avec de nombreux historiophiles, dont Papineau, Louis-Hippolyte Lafontaine et Francis Parkman. Voir *Lettres à Pierre Margry*, présentées par Louis-Philippe Cormier, Québec, Presses de l'Université Laval, 1968.
 42. *Ibid.*
 43. La société reçut, jusqu'en 1860, 50 livres par année, ce à quoi s'ajouta un montant de 300 livres en 1846, destiné à la copie de documents. Pendant toute la période, la SLHQ fit paraître huit éditions de textes d'archives dans sa série *Historical Documents*.
 44. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1849, p. 307.
 45. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1851, p. 330.
 46. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1854, p. 317-318.
 47. *Ibid.*, p. 472-473.
 48. La présence de l'historien et abbé Jean-Antoine Ferland était alors propice à cette demande, un agent étant déjà sur les lieux. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1857, p. 661.
 49. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1861, p. 321.
 50. Christian Blais, *loc. cit.*, p. 29.
 51. Cela permettait une meilleure conservation de même qu'une diffusion plus aisée ; nul besoin de consulter l'original si on dispose à côté d'une copie imprimée.
 52. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1854, p. 150. Il est à noter qu'il est rare qu'une justification souligne l'utilité légale des documents de la Nouvelle-France. Ici, cela pourrait s'expliquer par le fait que 1854 est l'année de l'abolition du régime seigneurial et qu'on ait eu davantage recours aux documents des premiers temps de la colonie.
 53. Jean-Marc Paradis, « Morin, Augustin-Norbert », *Dictionnaire biographique du Canada*, Vol. IX, Québec et Toronto, Université Laval et Université de Toronto, 2003, [en ligne].

54. *Relations des Jésuites, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*, Québec, Augustin Côté, 1858.
55. *Ibid.*, p. iii.
56. *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada, imprimés sur une adresse de l'Assemblée législative du Canada*, Québec, E. R. Fréchette, 1854.
57. *Ibid.*, p. iii.
58. La grande majorité de l'élite canadienne-française était d'ailleurs composée d'avocats. À ce sujet, voir la postface d'Éric Bédard dans Louis-Hippolyte Lafontaine, *Correspondance générale*, tome III, Montréal, Varia, 2002, p. 431-461.
59. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, session 1851, p. 353.
60. *Pièces et documents sur la tenure seigneuriale, demandé par une adresse de l'Assemblée législative, 1851*, Québec, Imprimerie E. R. Fréchette, 1852.
61. Maurice Lemire, *op. cit.*, Tome III, p. 235-238.
62. Christian Blais, *loc. cit.*, p. 29.
63. *Premier rapport du secrétaire de la Province de Québec pour l'Exercice 1886-1887*, Québec, Charles-François Langlois, 1888, p. 23.
64. *Ibid.*, p. 3.
65. Les abbés Henri-Raymond Casgrain et Charles-Honoré Laverdière avaient certes déjà obtenu une aide gouvernementale pour l'édition du *Journal des jésuites*, mais ils n'en font aucune mention dans l'introduction de l'ouvrage, qui n'affiche pas non plus le libellé « publié sous les auspices de la Législature de Québec ». *Le Journal des jésuites: publié d'après le manuscrit original conservé aux archives du Séminaire de Québec*, Québec, Léger Brousseau, 1871.
66. La *Collection de manuscrits*, un miscellanées, comporte entre autres des lettres et mémoires des autorités coloniales et métropolitaines, des recensements et actes du pouvoir souverain, des récits de voyages et d'explorations, des actes et procès-verbaux de prise de possession de territoires, des traités, des rapports de conférences avec les Amérindiens et des journaux de campagnes et relations de combats.
67. *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, recueillis aux Archives de la province de Québec, ou copiés à l'étranger, mis en ordre et édités sous les auspices de la législature de Québec, avec tables, etc.*, Québec, Augustin Côté, 1883, p. V-VIII.
68. *Ibid.*
69. *Ibid.*
70. Cela montre qu'un tel projet ne faisait pas l'unanimité, ainsi qu'en témoigne l'interpellation de M. Stephens, député de Montréal-Centre, qui cherchait à obtenir du secrétaire de la province des informations financières quant au projet d'édition de la *Collection de manuscrits*, notamment le nom des personnes chargées du projet, leur salaire de même que les soumissions des imprimeurs en vue de la publication. Voir *Débats de la Législature de la Province de Québec*, 21 avril 1884, p. 634.
71. *Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France*, Québec, Augustin Côté, 1885-1891.

72. *Ibid.*, p. LVIII.
73. Les rapports du secrétaire de la province contenaient des retranscriptions d'archives de la Nouvelle-France, ce que contiendront aussi les rapports de l'archiviste de la province de P.G. Roy après 1920. Christian Blais, *loc. cit.*, p. 30.
74. *Premier rapport du secrétaire de la Province de Québec pour l'Exercice 1886-1887*, *op. cit.*, p. 13.
75. *Ibid.*, p. 14
76. *Ibid.*, p. 18.
77. *Deuxième rapport du secrétaire de la Province de Québec pour l'Exercice 1887-1887*, Québec, Charles-François Langlois, 1889, p. 14.
78. Gilles Gallichan, *Honoré Mercier*, *op. cit.*, p. 129.
79. *Journal des campagnes du chevalier de Lévis en Canada de 1756 à 1760*, Montréal, C.O. Beauchemin et fils, 1889, p. 9.
80. *Ibid.*, p. 14-16.
81. *Documents historiques, correspondance échangée entre les autorités françaises et les gouverneurs et intendants*, Québec, L.-J. Demers et frères, 1893.